

# SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le nerf de la guerre ! Comment financer tout ou partie de son projet de formation ?  
Parce que l'argent ne doit pas être un frein pour développer vos compétences,  
nous vous détaillons ici les dispositifs existants de financement de la formation continue.

Que vous soyez employeur, salarié, indépendant ou en recherche d'emploi,  
des solutions existent pour vous aider à financer vos projets de formation.

Dispositifs	Démarches	Bénéficiaires	Formations éligibles
<b>Plan de Développement des Compétences (PDC)</b>	Tous les employeurs cotisent chaque année auprès d'un OPCO afin de participer au financement des actions de formation continue de leurs salariés.  L'OPCO de la branche des Organismes locaux de tourisme est l'Afdas. Il existe des OPCO pour les autres branches (FIFPL, Uniformation, AGEFICE, etc.)	Salarié en CDI - CDD	Toutes formations (inter, intra, certifiante...)
<b>Compte Personnel de Formation (CPF)</b>	Il permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle qui sont mobilisables tout au long de sa carrière.  Pour connaître vos droits et faire une demande de financement, créez une demande de financement, créez et connectez-vous à votre compte sur <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">www.moncompteformation.gouv.fr</a>	Salarié en CDI - CDD droit public et privé* Demandeur d'emploi	Formations certifiantes ou qualifiantes
<b>France Travail</b>	La prise en charge partielle ou complète d'une formation pour les demandeurs d'emploi est possible via France Travail. L'ensemble des démarches se réalise auprès de votre conseiller qui évaluera l'intérêt professionnel de votre projet de formation.  Contactez-nous en amont pour évaluer la faisabilité de votre projet et créer votre demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF) sur votre espace France Travail.	Demandeur d'emploi	Toutes formations (inter, certifiante...)

\* modalités d'utilisation différentes (voir détails sur notre site web)

Nous vous accompagnons dans le montage de votre dossier de financement.

contact@trajectoires-tourisme.com  
04 81 13 28 32



En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge par les différents financeurs de la formation. La procédure de demande de prise en charge de vos formations diffère selon le dispositif. Ces démarches sont détaillées sur notre site web [trajectoires-tourisme.com/financer-sa-formation](http://trajectoires-tourisme.com/financer-sa-formation)